

Clément VIII régla qu'une seule Confrérie et Congrégation du même nom ou de la même institution pourra être érigée dans la même cité ou la même bourgade ?

*Réponse* : Non.

II. Pour ériger une nouvelle Fraternité du Tiers-Ordre dans les églises des réguliers ou des non réguliers, le consentement de l'Ordinaire du lieu est-il nécessairement requis ?

*Réponse* : Oui.

III. L'Evêque du lieu peut-il visiter les Fraternités des Tertiaires, même dans les églises des réguliers ?

*Réponse* : Non pour ce qui concerne la discipline et la direction intérieures. Oui pour tout le reste.

IV. Les personnes religieuses qui avant le décret de Vérone 16 Juillet 1886; avaient déjà émis leurs vœux dans leur propre Institut approuvé soit par le Siège apostolique, soit par l'Ordinaire du lieu, et qui antérieurement se trouvaient Tertiaires de S. François, continuent-elles, depuis le dit décret, à faire partie du Tiers-Ordre et à jouir de ses faveurs et privilèges ?

*Réponse* : Non.

V. Les Tertiaires séculiers de S. François qui entrent dans quelque institut religieux doivent-ils abandonner l'habit du Tiers-Ordre même avant leur profession religieuse, et sont-ils par le fait privés des faveurs et privilèges des Tertiaires ?

*Réponse* : Non, pas avant la profession.

VI. Le Décret de Vérone a-t-il forcé de loi également pour les Tertiaires des autres ordres, comme de S. Dominique, de la Très Sainte Trinité, etc ?

*Réponse* : Oui.

VII. Les fidèles qui font partie d'une Congrégation de Tertiaires peuvent-ils, sans perdre les indulgences et les privilèges, passer à une autre Congrégation également érigée dans cet endroit ou un autre ?

*Réponse* : Oui, avec un motif raisonnable.

VIII. Un Tertiaire franciscain peut-il passer à un autre Tiers-Ordre de Règle différente, par exemple de S. Dominique etc, et réciproquement ?

*Réponse* : Non, en règle générale.

IX. Les fidèles qui sont enrôlés comme tertiaires d'un Ordre peuvent-ils s'enrôler aussi comme tertiaires d'un autre Ordre, comme de S. Dominique ou de la T. Ste Trinité etc, de telle